

PROJET DE LOI

N° 77

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République algérienne démocratique et populaire et documents connexes, signés à Alger le 26 avril 1976.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 28, 81 et in-8° 31 (1977-1978).

2^e lecture : 200 (1977-1978).

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3323, 3338 et in-8° 822.

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République algérienne démocratique et populaire et documents connexes, signés à Alger le 26 avril 1976, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota. — Voir les annexes au projet de loi, n° 28 (annexe), (1977-1978), Sénat.